



## Proposition priorités feuille de route 2026 des Commissions du CREFOP

Les propositions des commissions s'appuient sur les orientations de la stratégie de la politique régionale de l'emploi-formation-orientation, du CPRDFOP ainsi que sur les priorités du PRIC (Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences) en Normandie 2024-2027. Les axes proposés reposent sur les objectifs et principes généraux suivants :

- Engagement fort pour la formation des publics éloignés de l'emploi
- Adaptation de l'offre aux besoins économiques territoriaux
- Répondre aux enjeux d'orientation pour tous et d'information sur les métiers et les formations tout au long de la vie
- Partenariat structurant entre l'Etat, la Région, les partenaires sociaux et les partenaires socioéconomiques du CREFOP (France travail, Transition Prof...).

### Commission Orientation

- **1. Contribution à l'évolution du SPRO (Service Public Régional de l'Orientation) : modalités de coordination territoriale, interconnaissance, outils partagés.**

**Comment réactualiser et moderniser le SPRO en Normandie sans complexifier son organisation, tout en améliorant sa coordination et son efficacité ?**

#### **Cadre :**

La mise en œuvre du SPRO est mise en œuvre par la Région via son Agence de l'Orientation et des métiers depuis la dernière loi sur la liberté de choisir son parcours professionnel. Ces évolutions sont partagées stratégiquement en CREFOP. Le CREFOP garantit cohérence, suivi et gouvernance partagée de l'orientation. Il peut contribuer directement via son avis sur les évolutions proposées du SPRO et son travail de coordination.

#### **Objectif :**

**Actualiser le SPRO en Normandie (2025–2026) conformément à l'engagement 1 du CRPDFOP normand, moderniser le SPRO pour un service plus lisible, coordonné et innovant avec l'ensemble de ses membres**

1. Une dynamique régionale de refonte du SPRO engagée

Depuis fin 2025, l'Agence de l'Orientation et des Métiers de Normandie pilote un chantier de modernisation du SPRO. Une concertation bilatérale de chaque membre et un temps collectif a eu lieu le 14 novembre 2025 avec les membres de droit du SPRO.

2. Un SPRO inscrit dans une stratégie régionale structurante (CPRDFOP 2023-2028)

Le SPRO est un axe central du CPRDFOP 2023-2028, confirmant une orientation tout au long de la vie et une gouvernance renforcée.

3. Une transformation en phase avec les orientations nationales

Les travaux s'alignent sur les priorités nationales : lisibilité, transitions professionnelles, innovation, égalité d'accès.

4. Articulation renforcée avec la politique éducative

Les PPO, la lutte contre le décrochage et le parcours Avenir structurent le lien avec l'Éducation nationale.

### **Premiers éléments partagés en Commission Orientation le 16.12.2025**

Cette dynamique constructive a permis de tracer les perspectives de transformation pour 2026.

Cinq axes de progression majeurs ont été identifiés pour structurer un plan d'action :

- **Identité et gouvernance** du SPRO à renforcer ;
- **Définition et qualification** des publics cibles à privilégier ;
- **Élaboration de bilans** et d'indicateurs partagés entre les acteurs du SPRO ;
- **Animation du réseau** aux échelles régionale et locale en lien avec les partenaires ;
- **Outils d'information et de collaboration** entre professionnels à consolider.

#### **- 2. Articulation des aspects transitions écologiques en lien avec le groupe de travail ad hoc**

##### **Cadre :**

Dans le cadre de la COP normande et de la mise en œuvre territoriale de la planification écologique, le CREFOP Normandie a engagé une démarche collective portant sur les enjeux « Emplois, Compétences et Transitions écologiques ». Cette dynamique vise à répondre aux objectifs fixés par la planification nationale et régionale, notamment la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Les travaux préalables menés par la Région, les branches professionnelles, les OPCO et les services de l'État mettent en évidence une forte hétérogénéité sectorielle ainsi qu'une nécessité d'adopter une approche systémique intégrant à la fois les spécificités sectorielles et les dimensions transversales de la transition écologique.

Le groupe de travail ad hoc mis en place au sein du CREFOP réunit des représentants des commissions, du bureau, des personnalités qualifiées et des acteurs du CRPE. Il constitue la traduction opérationnelle de l'axe « Transition écologique » de la feuille de route du CRPE et a vocation à produire un diagnostic partagé et un plan d'actions coordonné. Cette démarche s'appuie sur l'existant — dispositifs de connaissance, actions de sensibilisation, ajustements de l'offre de

formation, travaux sur la certification — tout en veillant à capitaliser sur les outils disponibles (notamment le ROME 4.0) et sur les nombreuses initiatives déjà engagées dans les secteurs.

La démarche portée par le groupe de travail poursuit plusieurs objectifs structurants :

- produire un diagnostic partagé
- déterminer les secteurs prioritaires pour l'action
- construire un plan d'actions opérationnel
- contribuer aux politiques publiques régionales

### **Objectifs :**

Au regard des éléments précédents, l'avancée des travaux de groupe de travail sera l'occasion de préciser les attendus vis à vis de la Commission Orientation.

- **3. Groupe de travail stages** : Déploiement des stages collectifs et multisectoriels pour les élèves de secondes/ Mixité / outiller les entreprises et les jeunes pour une meilleure intégration / Evaluation et mesure de nos actions – suivi des stages.

**Comment structurer, accompagner et évaluer le déploiement des stages collectifs et multisectoriels afin d'assurer une intégration réussie des élèves et une mobilisation efficace des entreprises, tout en garantissant une démarche cohérente de suivi et de mesure d'impact ?**

### **Cadre :**

Le CREFOP a pour mission de coordonner les politiques régionales d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi incluant celles qui concernent les jeunes scolarisés dont les lycéens et collégiens.

Le groupe de travail STAGES a été lancé en avril 2024 dans le cadre de la feuille de route validée par le Bureau et à sa demande.

- Il s'inscrit dans le cadre du CPRDFOP 2023-2028, qui définit un certain nombre de priorités et d'engagements dont l'engagement n°3 « Améliorer les actions en matière d'attractivité des formations et métiers »
- Le constat sur la difficulté de l'adéquation entre les recherches de stages pertinents et sécurisés des jeunes et les offres proposées par les entreprises a été partagé (surtout 3ème et Secondes) ainsi que, pour les enseignants une difficulté à accompagner la dynamique. (Surtout pour les stages secondes).
- Un focus a été réalisé sur les stages de Seconde en 2024, première année de mise en place.

### **Éléments partagés en 2025 :**

Le déploiement des **stages collectifs et/ou multisectoriels** pour les élèves de seconde constitue une opportunité d'ouverture et de découverte des environnements professionnels. Toutefois, cette évolution soulève plusieurs enjeux majeurs.

D'une part, la **mixité des publics et des secteurs** implique de repenser les modalités d'accueil et d'accompagnement, afin que chaque élève puisse bénéficier d'une expérience réellement formatrice, quel que soit son parcours ou ses aspirations.

D'autre part, les **entreprises et les jeunes manquent encore d'outils adaptés** pour garantir une intégration efficace, tant sur le plan organisationnel que pédagogique (attentes, rôles, activités, posture).

Enfin, l'absence de dispositifs harmonisés d'**évaluation et de suivi des stages** limite la capacité des acteurs à mesurer l'impact réel de ces expériences sur l'orientation, l'acquisition de compétences et l'égalité des chances.

Travaux engagés :

- Réflexion sur le déploiement de dynamiques territoriales de développement de stages collectifs et/ou multi sectoriels.
- Projet de mémento à l'attention des TPE
- Ecriture d'un script d'une vidéo à l'attention des lycéens sur les comportements à adopter en entreprise.

#### **Objectifs :**

Poursuivre les travaux engagés de mobilisation des entreprises et d'accompagnement de la dynamique éducative à savoir :

- Les stages collectifs et/ou multi sectoriels à cartographier
- Réalisation et diffusion du mémento à l'attention des TPE (version très courte)
- Réalisation et diffusion de la vidéo à l'attention des jeunes
- 

De façon plus structurelle, ce groupe de travail souhaite aussi jouer un rôle « d'alerte » : Il souhaite pouvoir remonter les réalités des territoires et les freins au bon déroulement de ses stages (mobilité, durée et séquençage du stage, ...) au bureau du CREFOP ainsi qu'aux instances concernées (DGESCO, communauté de communes...)

- **4. GT CEP : Objectifs fixés autour d'une meilleure visibilité du dispositif**

**Comment renforcer la lisibilité, la visibilité et l'appropriation du CEP par l'ensemble des publics — et plus particulièrement par les salariés, notamment les plus fragilisés — afin d'en faire un outil mieux identifié, compris et mobilisé par les entreprises, les salariés et les partenaires sociaux ?**

#### **Cadre :**

Le groupe de travail initié en 2025 s'inscrit dans la continuité des réflexions menées au sein de la Commission, à partir d'une problématique initialement identifiée et portant sur le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP). Le CEP est reconnu par les membres de la Commission comme un dispositif contribuant au développement des compétences et à l'évolution professionnelle, en facilitant la sécurisation et la progression des parcours individuels. Toutefois, plusieurs interrogations persistent quant à son fonctionnement et à son appropriation par les publics concernés, notamment les plus fragiles :

- **L'existence de fragilités en matière d'orientation et d'aiguillage** des bénéficiaires salariés doit être interrogée.
- Ces difficultés éventuelles peuvent-elles s'expliquer par **un manque de professionnalisation ou d'homogénéité des pratiques des conseillers CEP**, notamment concernant l'accompagnement des suites de parcours ?

- **La notoriété du dispositif** est-elle suffisante, en particulier auprès des salariés et entreprises ?
- Des **actions complémentaires de communication ou de sensibilisation** doivent-elles être envisagées pour renforcer la connaissance et l'usage du CEP par l'ensemble des publics ?

Au regard de ces éléments, les premières problématiques pressenties par le CREFOP se sont articulées autour de deux axes principaux, la **professionnalisation des conseillers du CEP**, afin de garantir un accompagnement structuré, cohérent et de qualité, la **communication et la diffusion du dispositif**, pour en assurer une meilleure lisibilité et visibilité auprès de tous les publics et plus particulièrement les salariés.

### **Objectifs :**

Poursuivre les travaux initiés principalement sur la dimension de l'accès du dispositif aux salariés, notamment les plus fragilisés.

## **Commission Formation**

### **1. Travaux de co écriture de la feuille de route régionale Illettrisme/illectronisme finalisation et suivi**

**Comment mobiliser pour fédérer l'ensemble des acteurs normands sur la question de la lutte contre l'Illettrisme et l'Illectronisme ? Comment la co écriture de la feuille de route participe de la démarche et instaure un cadre collectif, partagé visant à instaurer un cadre d'actions partagé et opérationnel.**

### **Cadre :**

En Normandie, la question de l'illettrisme et de l'illectronisme constitue un enjeu majeur d'inclusion sociale, d'accès aux droits et de développement économique. Alors même que les transformations du travail — polyvalence accrue, transitions numériques, intégration de l'intelligence artificielle — exigent une maîtrise renforcée des compétences fondamentales, une part significative de la population adulte rencontre encore des difficultés pour lire, écrire, compter ou utiliser les outils numériques du quotidien.

La feuille de route régionale est élaborée dans le cadre du CREFOP, cadre de gouvernance et de coordination des politiques publiques, le CREFOP porte la démarche et l'ANLCI en est pilote.

La Commission Formation conformément à la commande du Bureau à créer un groupe de travail afin d'organiser, animer et produire la co écriture de la future feuille de route qui sera soumis pour avis au Bureau en juin ainsi que les conditions de son suivi et évaluation.

### **Objectifs :**

- Finaliser le projet de feuille de route et les fiches actions afin de le soumettre pour avis du Bureau
- Mettre en place les conditions de suivi et évaluation.
- Appuyer et suivre la déclinaison des actions

### **2. Avis sur les cartes de formation**

**Comment s'assurer que l'offre de service de formation continue des demandeurs d'emplois normands, destinée à soutenir les publics les plus éloignés de l'emploi, reste pertinente, cohérente et suffisamment anticipatrice par rapport aux besoins régionaux ?**

**Cadre :**

Chargé des fonctions de diagnostic, étude, de suivi et évaluation des politiques relevant de son champ de compétences, le CREFOP émet un avis sur la stratégie du service public régional de formation professionnelle pour les formations préparatoires et les formations qualifiantes, sur le PRFP (Programme Régional de Formation Professionnelle) 2026- 2028.

Préalablement au passage en Bureau, la Commission a la charge d'étudier les dossiers et émettre un avis. Il s'agit de partager que les formations proposées répondent aux besoins économiques du territoire, aux évolutions des métiers, aux besoins en compétences des entreprises, aux objectifs stratégiques régionaux (transition écologique, secteurs en tension, etc.) et s'adressent aux publics les plus éloignés de l'emploi.

**Objectifs :**

- Partager les informations, échanger sur les travaux spécifiques
- Emettre un avis sur le PRFP
- Suivre et partager la stratégie du Service Régional de Formation Professionnelle (SRFP).

**Comment s'assurer que l'offre de formation initiale sous statut scolaire corresponde aux besoins des jeunes et des entreprises ?**

**Cadre :**

Chargé des fonctions de diagnostic, étude, de suivi et évaluation des politiques relevant de son champ de compétences, le CREFOP constitue un espace d'échange et de partage de la carte des formations initiales.

Préalablement au passage en Bureau, la Commission à la charge d'étudier sa construction, en partager les conditions de déploiement et porter une réflexion collective sur l'adéquation de l'offre de formation avec les besoins des jeunes et des entreprises.

**Objectifs :**

- Partager les orientations et adéquation objectifs/contraintes de la construction de la carte
- Partager et suivre les différentes concertations et échanges
- Préparer l'avis sur la carte qui sera émis par le Bureau du CREFOP

**3. Espace de travail à structurer en articulation du groupe de travail ad hoc sur « Emplois, compétences et transition écologique »**

**Cadre :**

Dans le cadre de la COP normande et de la mise en œuvre territoriale de la planification écologique, le CREFOP Normandie a engagé une démarche collective portant sur les enjeux « Emplois, Compétences

et Transitions écologiques ». Cette dynamique vise à répondre aux objectifs fixés par la planification nationale et régionale, notamment la réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Les travaux préalables menés par la Région, les branches professionnelles, les OPCO et les services de l'État mettent en évidence une forte hétérogénéité sectorielle ainsi qu'une nécessité d'adopter une approche systémique intégrant à la fois les spécificités sectorielles et les dimensions transversales de la transition écologique.

Le groupe de travail ad hoc mis en place au sein du CREFOP réunit des représentants des commissions, du bureau, des personnalités qualifiées et des acteurs du CRPE. Il constitue la traduction opérationnelle de l'axe « Transition écologique » de la feuille de route du CRPE et a vocation à produire un diagnostic partagé et un plan d'actions coordonné. Cette démarche s'appuie sur l'existant — dispositifs de connaissance, actions de sensibilisation, ajustements de l'offre de formation, travaux sur la certification — tout en veillant à capitaliser sur les outils disponibles (notamment le ROME 4.0) et sur les nombreuses initiatives déjà engagées dans les secteurs.

La démarche portée par le groupe de travail poursuit plusieurs objectifs structurants :

- produire un diagnostic partagé
- déterminer les secteurs prioritaires pour l'action
- construire un plan d'actions opérationnel
- contribuer aux politiques publiques régionales

#### **Objectifs :**

Au regard des éléments précédents, l'avancée des travaux de groupe de travail sera l'occasion de préciser les attendus vis à vis de la Commission Formation.

#### **4. Sujet sur la démographie et son impact sur la carte de formation initiale.**

**Comment le système régional de formation et d'orientation peut-il anticiper et accompagner les effets de l'évolution démographique sur les besoins en compétences ?**

#### **Cadre :**

Dans un contexte de baisse de natalité et de recomposition des dynamiques territoriales, l'évolution démographique transforme profondément les équilibres du marché du travail régional. Elle pose au CREFOP un double défi : anticiper la baisse des jeunes arrivant dans le monde du travail et les tensions sur les compétences liées aux départs massifs à la retraite et garantir l'équité d'accès à l'emploi, à la formation et à l'orientation dans des territoires aux trajectoires démographiques contrastées. La question n'est donc pas seulement d'adapter l'offre existante, mais de repenser la coordination des politiques de formation initiale à l'aune des mutations démographiques.

#### **Objectifs :**

- Initier et structurer une démarche dédiée.

## 5. Qualité de la formation en Apprentissage :

**Dans un contexte de croissance de l'apprentissage et de forte exigence de professionnalisation, comment le CREFOP peut-il contribuer à installer une démarche partagée de qualité, permettant de sécuriser les parcours, d'améliorer les pratiques des CFA, de renforcer l'implication des entreprises, et d'assurer une offre territoriale cohérente et lisible au service de l'insertion et des besoins économiques régionaux ?**

### Cadre :

Le Bureau du CREOP du 29.09.2026 a partagé le constat que malgré un développement massif de l'apprentissage, les acteurs du territoire constatent une hétérogénéité persistante de la qualité des formations, tant sur le plan pédagogique, organisationnel que partenarial. Cela conduit à des difficultés pour : garantir une équité d'accès à des parcours réellement professionnalisants, assurer une insertion durable dans l'emploi, répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire, sécuriser les parcours des apprentis.

### Objectifs :

- Partager les résultats de l'étude du CESER sur l'apprentissage
- La commission au regard de la commande du Bureau va initier et structurer un travail sur l'évolution de l'apprentissage et plus spécifiquement la qualité des formations et propose un groupe de travail dédié.

## **Commission Emploi – Insertion**

---

### **1. Poursuite des travaux sur les travailleurs expérimentés et articulation avec le groupe de travail du CRPE**

**Comment lever les freins du maintien dans l'emploi et de l'accès à l'emploi des travailleurs expérimentés en Normandie ?**

### Cadre :

En Normandie, comme ailleurs, les entreprises expriment des difficultés de recrutement, notamment dans les secteurs en tension (industrie, santé, bâtiment, transport, services à la personne). Pourtant, **les taux d'emploi des 55-64 ans demeurent nettement inférieurs à la moyenne nationale et européenne**, ce qui crée un paradoxe, d'un côté, une **rareté de compétences**, liée aux départs massifs à la retraite, de l'autre, une **mise à l'écart des salariés expérimentés**, réputés « coûteux », « moins adaptables », ou « moins formés ».

Enjeu de compétences qui questionne l'efficacité des dispositifs de formation, stigmatisation, enjeu de qualité de l'emploi et d'usure professionnelle, responsabilité partagée sont à investiguer et s'approprier collectivement pour des réponses opérationnelles.

La Commission travaille depuis 2024 sur la question de l'accès à l'emploi et du maintien à l'emploi des travailleurs expérimentés. Elle a notamment initié un questionnaire à l'attention des entreprises normandes qui a mis en évidence le manque de connaissance des dispositifs d'aide et de soutien ainsi qu'une dimension volontariste de part et d'autre entreprises-travailleurs expérimentés, mais des comportements limitant à lever. L'analyse des retours à amener à porter une réflexion sur la possible production d'un guide à l'attention des entreprises afin de mieux faire connaître l'offre de service existante.

Parallèlement, dans le cadre de la feuille de route CRPE, adoptée le 29 septembre et qui fait des travailleurs expérimentés un axe prioritaire, le groupe de travail régional « Développer l'emploi des travailleurs expérimentés » a été installé le 1 décembre 2025, copiloté par la DREETS Normandie, la CFDT et la CPME, avec un appui méthodologique de France Travail. Instance intégrée au Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), le CRPE s'inscrit dans la continuité des travaux de la commission Emploi-Insertion, avec laquelle le groupe de travail veille à maintenir une articulation étroite. Un recensement des actions a été réalisé et partagé, deux axes se sont dégagés ; la mobilisation des entreprises notamment sur l'outil « immersion » et le besoin de coordination-interconnaissance.

**Objectifs :**

- Poursuivre, articuler la réflexion groupe de travail CRPE – Commission en menant une réflexion de simplification voire fusion de la comitologie.

**2. Espace de travail à structurer en articulation du groupe de travail ad hoc sur « Emplois, compétences et transition écologique »**

(cf ci-dessus)